



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 26 novembre 2024

N° d'affaire : 2024.DIJ.1019

Contrôle de l'efficiency et de l'efficacité d'eBau. Rapport en réponse au postulat 267-2021

Le Grand Conseil du canton de Berne décide :

Il est pris connaissance du rapport du Conseil-exécutif « Contrôle de l'efficiency et de l'efficacité d'eBau. Rapport en réponse au postulat 267-2021 ».

1. Point 3.1 Rentabilité, entrée en vigueur de la révision de la LPJA (p. 6) : La procédure exempte de papier recèle encore le plus grand potentiel qui soit. Il faut vérifier s'il est vraiment nécessaire d'apposer une signature numérique sur les documents ou si une identification au moyen du BE-Login peut être proposée.
2. Point 3.2 Rentabilité, qualité des demandes de permis de construire (p. 6) : Il faut améliorer les masques de saisie et le guide-opérateur, de sorte à éviter les indications erronées et à forcer le renseignement de champs obligatoires.
3. Point 3.2 Rentabilité, qualité des demandes de permis de construire (p. 6) : Il faut prendre des mesures concrètes pour simplifier le traitement des demandes à l'aide d'une livraison de données uniformes et de qualité.
- 3a. Point 4.3 Qualité des données transmises avec eBau (p. 8) : Rédiger les questions de la procédure d'octroi du permis de construire en langue simplifiée afin d'augmenter la qualité générale des demandes.
Rendre disponible un glossaire fournissant une explication simple des termes techniques dans les cas où une telle démarche est nécessaire et se justifie.
4. Point 4.4 (p. 8) : La procédure d'octroi du permis de construire s'est complexifiée au cours des dernières années. Afin de prendre en considération les exigences accrues, il convient de soutenir les autorités délivrant les permis de construire non seulement en leur fournissant une assistance technique, mais aussi à l'aide de mesures ciblées (p. ex. formation sur la procédure d'octroi du permis de construire donnée par l'autorité directrice hors eBau).
5. Il faudra mettre ce rapport à jour et le présenter une nouvelle fois au Grand Conseil à l'issue de la phase d'exploitation d'eBau 2.0. L'accent sera mis sur les développements réalisés conformément au plan des représentantes et représentants de l'ACB, des préfectures et des offices et services spécialisés.
6. Les versions ultérieures d'eBau devront garantir la protection de données personnelles sensibles, telles que les numéros de téléphone, en empêchant qu'elles soient visibles pour toutes et tous. Il convient d'envisager la mise en place d'un deuxième niveau avec des droits d'accès spécifiques.

Berne, le 26 novembre 2024

Au nom du Grand Conseil



Dominique Bühler
Présidente

Patrick Trees
Secrétaire général